

AFFAIRE No 23

APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'AGREGATS
POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 1988

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La bonne marche des services communaux nécessite, pour le deuxième semestre 1988, l'approvisionnement en agrégats du Magasin Général.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les Cahiers des Clauses Administratives Particulières ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et, en cas de résultats infructueux, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

